

ARRETE N° 2023-08

du Registre des arrêtés du service juridique
portant abrogation de la délégation de fonction d'Officier
d'État civil et de signature en matière d'État civil
à Mme Véronique BROTHIER

Le Maire de la commune de Châtellerault,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Territoriale,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-19, L 2122-30, R 2122-8 et R 2122-10,

VU le procès verbal d'élection du maire et des adjoints lors de la séance du conseil municipal du 28 mai 2020,

VU l'arrêté n° 2020-67 du 28 mai 2020 portant délégation de fonction d'Officier d'État civil et de signature en matière d'État civil à Mme Véronique BROTHIER,

CONSIDÉRANT que Mme Véronique BROTHIER n'exerce plus les missions lui permettant de disposer d'une délégation de fonction d'Officier d'État Civil et de signature dans ce domaine,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2020-67 du 28 mai 2020 est abrogé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours gracieux devant monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Un recours contentieux peut être porté contre la présente décision devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le Maire suspendant ce délai.

Fait à Châtellerault, le

Jean-Pierre ABECIN



Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

